



Formation initiale du Sauveteur Secouriste du Travail (SST) –

Pré requis : aucun

Type d'action : Acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances, prévues par « l'article L. 6313-1 du Code du travail ».

Public concerné : Tous les salariés des entreprises publiques ou privées et les élèves de lycées professionnels.

Durée : 14 heures de face à face pédagogique

Effectif : De 4 jusqu'à 12 stagiaires.

Modalité : Présentiel

Lieu : Centre OASIS, 480 rue Jean Michel MATHURIN, ZAC de DAMENCOURT, Immeuble Formule 1 97160 LE MOULE ou sur site

Intra entreprise : sur devis

Personne à contacter : Mme OXYBEL portable : 0690 531832

Taux de réussite : à la certification 99%

Taux de satisfaction : 96%

Encadrement pédagogique : la formation est dispensée par un formateur SST habilité pour la formation SST et le Maintien et Actualisation des compétences à jour de son titre.

Méthodes mobilisées,

Modalité de déroulement

La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes.

Il est recommandé, d'un point de vue pédagogique, de scinder le programme en 4 à 6 séances d'une durée comprise entre 2 et 3 heures chacune

Les temps indiqués sont des temps de face à face pédagogique effectif.

Il est conseillé de répartir ces séances sur 2 à 3 semaine

Moyens pédagogiques :

Fiche de présence, fiche de suivi, aide-mémoire, 1 mannequin adulte, 1 mannequin enfant, 1 mannequin nourrisson, film individuel de protection faciale, 1 coupe de tête, tapis de sol, couverture, divers matériels pour le réalisation des simulations, pansement compressif, vidéo projecteur, ordinateur, diaporama, vidéo gestes de secours SST, plan d'intervention INRS, 1 trousse de pharmacie, 1 défibrillateur de formation automatique externe ou semi-automatique

- L'outil de gestion de l'INRS, FORPREV pour déclarer, clôturer les sessions de formation et éditer les certificats. Le suivi des stagiaires sur l'outil de gestion FORPREV

Modalités administratives : un certificat de réalisation vous sera délivré à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation : Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST » et utilisés lors de chaque formation.

A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Bilan à chaud et à froid de fin de formation.

Délais et modalités d'accès à la formation : 15 jours

Inter-entreprise : entrée sur inscription selon le calendrier prévisionnel semestriel



Intra-entreprise : selon vos disponibilités et celles des formateurs

Tarif : Inter entreprise : 350€ par stagiaire

Modalités de règlement : Si prise en charge par l'OPCO merci de joindre une copie de l'accord 3 jours avant le début de la formation.

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation d'handicap, nous contacter pour les moyens mis en place

Objectifs :

- Former les salariés à l'identification des travaux dangereux
- Développer la capacité du personnel formé à analyser
- Prévenir et maîtriser les risques sur le lieu de travail
- Améliorer la capacité des salariés à secourir un accidenté
- Anticiper les situations de danger dans les différents postes
- Alerter les premiers secours

Programme : formation initiale

Contenu :

Après la présentation du formateur et des participants :

Thème 1. LE SAUVETEUR SECOURISME DU TRAVAIL

- 1- Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession.
- 2- Le rôle de sauveteur secouriste du travail.
- 3- Le cadre juridique de l'intervention du SST.
- 4- Présentation du programme :
 - protéger,
 - de protéger à prévenir,
 - examiner,
 - faire alerter,
 - de faire alerter à informer,
 - secourir

Thème 2 : RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTEGER

- 1- Formation générale à la prévention :
 - le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque, ...
 - connaître les principes de base de la prévention.
- 2- Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, articles L 4121-1 et suivants)

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

+ Connaître l'alerte aux populations.

- Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.

+ Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.

- Identifier les dangers dans la situation concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.



- Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.

+ Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.

- Définir les actions à réaliser permettant la suppression du(des) dangers identifié(s).
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.
- Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger.
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du(des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime.

Thème 3 : DE « PROTÉGER » A « PRÉVENIR »

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues, aussi bien en matière de « protection » (intervention sur une situation d'accident du travail) qu'en matière de « prévention » des accidents du travail ou des maladies professionnelles (intervention sur situation de travail), de la part des SST.

Elle doit permettre la translation de la formation à l'action « protéger » vers l'action « prévenir ».

La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des situations d'accident simulé.

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

+ Repérer les dangers dans une situation de travail.

- Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés.

+ Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression de la situation dangereuse identifiée et les mettre en œuvre éventuellement.

Thème 4 : EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

+ Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre.
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

+ Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour



déclencher l'alerte.

- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
- Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace.
- Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près possible de la victime, dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise

Thème 5 : De « FAIRE ALERTER » à « INFORMER »

Cette séquence est la suite logique de la séquence « de PROTÉGER à PREVENIR ». Elle met également en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours en cas d'accident du travail qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise concernant les observations qu'il aurait pu faire en matière d'identification des dangers et/ou les actions qu'il aurait pu mettre en œuvre, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention.

Elle doit permettre le glissement de la formation à l'action « FAIRE ALERTER » vers l'action « INFORMER ».

La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des mises en situation d'accident simulé.

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

+ Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Thème 6 : SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

+ Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).

- Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
- Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.
- Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.

- a) La victime saigne abondamment
- b) La victime s'étouffe
- c) La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- d) La victime se plaint de brûlures
- e) La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- f) La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- g) La victime ne répond pas mais elle respire
- h) La victime ne répond pas, et ne respire pas

Au cours de chaque séance pratique rappeler les méthodes d'examen et la justification des gestes enseignés.

EVALUATION DES SST :

Responsable pédagogique : Arlette OXYBEL

Contact pour devis : Port : 0690 53 18 32/ Tél : 0590 24 16 61